

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nancy Geoffroy

<https://www.cadre21.org/membres/4b1d0254c17adaa0392fdb12>

Date d'obtention : 2024-01-29 01:24:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il s'agit d'un partenariat entre le CSS et le DPCP/service de police local et que c'est une démarche encadrante qui vise à rendre l'intervention plus efficace et rapide afin de protéger les jeunes victimes et prévenir les situations de possession et de partage d'images de pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La démarche structure et organise l'intervention. Elle recadre le rôle de chaque intervenant. La formation élimine les interventions improvisées et oriente les gestes et les paroles afin de ne pas commettre d'impairs, ni nuire à une éventuelle enquête des policiers.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Confisquer rapidement les appareils concernés - m'assurer que personne ne regarde les images

M'assurer de rencontrer toutes les personnes impliquées

Ne poser que les questions prévues au questionnaire de la trousse d'intervention

Compléter les questionnaires afin de bien circonscrire la situation

Vérifier l'intention (impulsivité ou intention malveillante pour ajuster l'intervention)

Respecter toutes les étapes de l'intervention tout en m'assurant de rester dans les limites de mon rôle de direction